



---

## DECLARATION DE PRINCIPE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

---

*Pour diffusion immédiate*

Montréal 17 novembre 2014 – Près de soixante intervenants du milieu juridique, intéressés par la justice participative, ont accepté l'invitation du Barreau de Montréal à la 7<sup>e</sup> édition de la Table ronde sur la justice participative.

En plus d'offrir une occasion de réflexion et d'échanges aux participants, le Barreau de Montréal les invitait à signer la [Déclaration de principe sur la justice participative](#). C'est avec fierté que la ministre de la Justice du Québec, M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée, apposait sa signature à la Déclaration, comme l'ont fait également les bâtonniers du Québec et de Montréal, de même que de nombreux tribunaux, organismes et avocats présents pour cette journée mémorable.

Lors de son allocution, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'honorable François Rolland, a souligné que « adhérer à une démarche de justice participative, c'est aller au-delà des solutions uniquement basées sur une logique de droits et d'affrontement, pour privilégier, d'abord et avant tout, des solutions axées sur les besoins des clients et la coopération. » Il invitait ainsi le milieu juridique à remettre l'accent sur le citoyen. « Il ne s'agit pas de décider pour le client de ce qui est bon pour lui, mais de l'aider à décider lui-même de ses objectifs, de la meilleure voie à emprunter pour les atteindre, et de l'assister pour y arriver », d'ajouter le juge en chef.

Cette invitation à prendre un chemin où la justice priorise une démarche basée sur le respect, l'équilibre et l'écoute a également été lancée par le bâtonnier de Montréal, Me Greg Moore, heureux de constater la collégialité avec laquelle tous ces intervenants mettaient leur passion pour la justice au service des citoyens.

À l'instar de la ministre de la Justice, la juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Elizabeth Corte, a également témoigné de son engagement envers l'application de la justice participative.

La présentation de Me Hélène (Sioui) Trudel constitue un autre moment fort de la journée. Elle a su toucher l'auditoire avec le modèle d'aide élaboré par la Fondation du Dr Julien, qui vise à faciliter l'accès à la justice et le respect des droits de l'enfant. Selon ce modèle, des professionnels de tous corps de métiers s'unissent à la famille élargie et recherchent de solutions concrètes, dans l'intérêt primordial de l'enfant, pour assurer le développement de ce dernier.

Cette 7<sup>e</sup> édition de la Table ronde sur la justice participative a connu un franc succès et les participants sont repartis avec le sentiment d'avoir participé à un événement judiciaire historique.

Le Barreau de Montréal mettra bientôt en ligne un processus pour inviter les membres de la communauté et les citoyens à appuyer la Déclaration.

*Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe quelque 13 800 avocats. Il a pour mission de promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation et par une participation active à l'administration de la justice. D'autres renseignements sont disponibles sur le Web, au [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca).*

**SOURCES** : Gislaine Dufault, directrice des communications  
Barreau de Montréal  
Téléphone : (514) 866-9392, poste 224  
[gdufault@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:gdufault@barreaudemontreal.qc.ca)